**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 8 février à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre individuelle, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LEROY, Maire.

**Etaient présents** : Dominique LEROY, Yvon GESLAND, Denis BELLONCLE, Damien RIPAUD, Christelle COIGNARD, Gaston TOUSSAINT, Alexandra VANBESIEN, Sarah DUCHEMIN, Franck GAUTIER
**Absents excusés :** Jean-Paul PRADEL, Sarah LEPAGE Gilles DEVILLEE
**Secrétaire de séance** : Alexandra VANBESIEN

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

**Délibération 2018/01: Recensement de la population 2018 : Nomination d'un agent recenseur supplémentaire et fixation de la rémunération des deux agents recenseurs**

Considérant le retard pris lors des opérations de recensement de la population en cours,
Considérant la nécessité de recruter un agent recenseur supplémentaire en renfort de Madame Frédérique LEROY,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**décide** de nommer Madame Fabienne LEMERCIER à compter du 9 février 2018 et ce jusqu'à la fin de la collecte,

**décide** de redéfinir la rémunération prévue initialement dans la délibération n°2017-38 du 7 décembre 2017 et de fixer la rétribution des deux agents recenseurs comme suit :

- 1,75€ par formulaire " bulletin individuel " rempli
- 1,15€ par formulaire " feuille logement " rempli

**dit** que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune,
**dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2018 au chapitre 012 : -charges de personnel- article 64118 en ce qui concerne l'indemnité allouée à chaque agent recenseur.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

**Délibération 2018/01 : Vote des Subventions 2018**

| | |
|---|---|
| **Comité des Fêtes** | **500 €** |
| **Association « Anciens Combattants »** | **300 €** |
| **Association « Vivre à Condé »** | **150 €** |
| **Association « les Petits Condéens »** | **500 €** |
| **Caisse des écoles** | **400 €** |
| **Association des secrétaires de mairie** | **100 €** |

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

**<u>Délibération 2018/03</u> : Demande de subvention auprès de l'Etat : Rénovation thermique de la façade de la mairie**

Après avoir étudié le devis de la SARL FOUQUER, présenté par Mr le Maire concernant les travaux de rénovation de la façade de la mairie pour permettre une meilleure isolation thermique des locaux destinés à l'accueil du public,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Accepte le présent devis pour un montant de 19 896,10€ HT soit 23 875.32€ T.T.C dont la dépense sera inscrite au BP 2018 - compte 21311- *hôtel de ville*,

Charge et autorise Monsieur le Maire de solliciter une aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

**<u>Délibération 2018/04</u> : Notification aide FIPHFP**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents prend note et est favorable à la décision du FIPHFP.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

**Propositions de travaux ou d'acquisitions pour l'année 2018**

Eglise : Remplacement du coffret de sécurité électrique et mise en place d'une horloge de commande
Ecole : Remplacement de la toiture du bâtiment
Salle Communale : Réfection de l'éclairage / Remplacement des tables et des chaises abîmées ou cassées.
Mairie : Rénovation thermique de la façade et mise de nouveaux panneaux pour l'affichage règlementaire
Espaces verts : débrousailleuse
L'ensemble de ces propositions sera chiffré et inscrit au Budget Primitif 2018 sous réserve de crédits suffisants et dans la limite des contraintes et priorités budgétaires.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

**<u>Divers</u>** :

Site internet : Mr GESLAND et Mme VANBESIEN sont en charge de l'actualisation du site internet de la commune. D'autre part, le prochain bulletin municipal se fera sous forme simplifiée afin d'éviter toute redondance avec le site internet.

Prochain conseil municipal : la prochaine séance est fixée au jeudi 12 avril 2018 à 19h en présence de Mr DEPIERRE Trésorier-Percepteur pour le vote du compte administratif 2017 et du budget primitif 2018.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. La séance est levée à 20h30